

Réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 29 janvier 2016 à 20h30. Messieurs Jacques Barraud et Didier Vigier étaient excusés. Monsieur Vigier ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry Verdier.

BILAN DES APEROS MUSIQUE :

35 formations ont été accueillies en 2015, 139 artistes, 5 techniciens. Environ 12 000 personnes sont venues sur le festival.

Les apéros Musique c'est aussi une dizaine d'organiseurs à l'année, 2 services civiques sur 9 mois et 110 bénévoles au moment du festival.

La Nouveauté de 2015 était l'application pour smart phone qui avait pour objectif d'informer sur les lieux en localisant les concerts, les restaurants...

Au niveau financier, les Apéros Musique présente un budget équilibré pour 2015 avec un résultat de 3 800 € sur 118 000 € de recettes globales.

En 2016 Les Apéros Musique fêtent leurs 15 ans et ce sera l'occasion de revoir 15 formations qui ont marqués les années passées.

Le recrutement d'un nouveau contrat d'avenir sera lancé cette année pour remplacer celui qui se terminera en septembre.

Des efforts seront faits du point de vue « sécurité » ce qui entrainera quelques frais supplémentaires pour lesquels l'association sollicite l'aide de la mairie ainsi que pour le prêt de l'appartement.

CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR TRAVAUX CHEMINS

Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation d'entreprises suite à l'étude faite par la commission des chemins qui a fait une estimation des besoins de travaux sur les chemins de la commune.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal accepte de mettre en non-valeur une somme de 17,70 € en assainissement correspondant à l'exercice 2013.

ADHESION AU FREDON

L'adhésion au FREDON pour une nouvelle année est votée par le Conseil Municipal pour une somme de 240,00 €. Cette adhésion entraine aussi la commune dans un engagement à utiliser de moins en moins de produits phytosanitaires.

MAINTENANCE CADASTRE NUMERISE

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du remboursement de 1/10 de la somme payée par la Communauté de Commune pour la maintenance du cadastre numérisé.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G614 et G265 sont laissés libre à la vente suite au vote du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

L'organisateur des brocantes de Blesle a interrogé la Commune de Blesle pour demander de déplacer la date de la Brocante de l'année 2016. Le Conseil Municipal accepte que la brocante soit le 24 juillet 2016 avec l'accord du Comité des Fêtes.

GPF Coopérative Forestière de St Paulien est intéressé par l'achat de peupliers et a fait la demande à la Mairie. Le Conseil Municipal a voté en faveur de la vente de 6 peupliers dans la cour du Moulin du Bos d'autant plus que cette décision répond à la demande d'un habitant du quartier. Les habitants de Blesle qui auraient des peupliers à vendre peuvent prendre contact par l'intermédiaire de la Mairie pour profiter de la venue de cette entreprise sur la commune.

La Mairie a reçu une réponse favorable pour l'achat du terrain près du cimetière. Le conseil accepte de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre.

Une demande des gendarmes de pouvoir disposer gratuitement des garages situés dans l'enceinte militaire est arrivée en Mairie. Cela représente un loyer total de 1200 € par an pour les 5 garages que perçoit actuellement la commune. Cette location avait été décidée avec les gendarmes en place à l'époque de la construction. Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuite de ces garages à compter du 1^{er} avril.

La FFF a rendu une réponse négative à la demande de subvention de la Commune de Blesle pour la création d'un terrain de jeux de Foot sur l'emplacement de l'ancien terrain dans la vallée de l'Allagnon. Le Conseil Municipal décide de demander si une homologation sera possible au niveau 6. Si cette homologation est possible la prolongation de la DETR sera demandée pour mener à terme ce projet. En tout état de cause, la commune ne dépensera pas plus que la somme qui a été décidé à l'origine.

L'appartement des Mercoeur posait quelques problèmes qui ont conduit à refaire la salle de bain ainsi que l'électricité, la plomberie et l'escalier. Le Conseil Municipal accepte le devis de 3369,00 € TTC pour l'électricité. Pour l'escalier, un nouveau devis sera demandé pour un escalier plus simple et le devis de plomberie est en attente.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a informé la commune que sa demande d'aide pour les travaux d'assainissement dans Blesle, est éligible. Dans le cas d'une acceptation définitive, une subvention de 43 026 € (40% du montant total) sera obtenue par la Commune de Blesle.

Le CCAS a aidé 10 foyers depuis le mois de janvier 2015. Cela représente 165 passages et la distribution de 550 kg de nourriture issue de la collecte de la banque alimentaire auxquels s'ajoute les produits de l'Union Européenne et de l'Etat soit une moyenne de 6 kg par personne et par passage.

Le Conseil Municipal décide d'acheter un nettoyeur avec moteur thermique pour un montant de 1850,00 € HT et une plaque vibrante pour une somme de 1116,00 € HT.